

Extrait du Site de l'Association Adéquations

<http://www.adequations.org/spip.php?article426>

Les peuples et communautés autochtones

- Développement durable - Acteurs du DD - Peuples autochtones -



Date de mise en ligne : vendredi 9 janvier 2015

Site de l'Association Adéquations

Formant près de 5 % de la population mondiale, les « peuples autochtones », descendants des habitant-es d'un pays ou une région à l'époque où des groupes de population de cultures ou d'origines différentes y sont arrivés et devenus prédominants, voient souvent leurs droits humains bafoués.

Décidée par une [résolution des Nations unies en 2010](#), la **première Conférence mondiale sur les peuples autochtones s'est tenue les 22-23 septembre 2014** à New York. [Informations](#). Elle a débouché sur une [résolution des Nations unies, adoptée le 22 septembre 2014. [Lire en ligne](#). [Télécharger \(pdf, 7 p.\)](#)].

Qui sont les peuples autochtones ?

Les « peuples autochtones » (ou "indigènes" d'après l'expression anglaise "indigenous people") forment près de 5 % de la population mondiale. Ils comptent environ 370 millions de personnes en plus de 90 groupes distincts dans 90 pays. Dans la plupart des sociétés, les peuples autochtones ont un accès moindre, voire sont exclus de la vie économique sociale et politique et leur culture est marginalisée. Ils peuvent être exposés à des violences, voire des persécutions s'apparentant à des génocides.

Ils sont définis comme les descendants des habitant-es d'un pays ou une région à l'époque où des groupes de population de cultures ou d'origines différentes y sont arrivés et devenus prédominants, par la conquête, l'occupation, la colonisation... Par exemple, les Aborigènes en Australie sont au nombre de 460 000, soit 2,3 % des australiens. Les indiens du Brésil sont environ 750 000, dont la moitié vivent dans la forêt amazonienne.

On parle parfois de "peuples premiers" ou de "peuples tribaux". Ils sont reliés à des cultures qui existaient avant leur colonisation et en gardent des caractéristiques : langues, territoires, systèmes de droits coutumiers, connaissances traditionnelles, etc.

Autres groupes humains pouvant être victimes de discriminations, de violence et d'atteintes aux droits humains similaires, **les minorités** : groupes ethniques, religieux ou linguistiques dont les membres sont moins nombreux que le reste de la population et partagent une identité commune. Le régime des **castes** induit également l'existence de groupes sociaux victimes de discriminations.

D'après l'ONU "Les peuples autochtones de presque tous les pays ont pâti des conséquences de l'exploitation, de l'assujettissement et de la domination par les États à travers le monde. Le sixième alinéa du préambule de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones indique que « les peuples autochtones ont subi des injustices historiques à cause, entre autres, de la colonisation et de la dépossession de leurs terres, territoires et ressources, ce qui les a empêchés d'exercer, notamment, leur droit au développement conformément à leurs propres besoins et intérêts ». Ces entreprises de l'ère coloniale se poursuivent dans de nombreux pays aujourd'hui. Qu'on les prenne un par un ou dans leur globalité, les éléments ou principes de bonne gouvernance ont été appliqués par très peu de pays". (*Rapport de la 13ème session de l'Instance permanente sur les questions autochtones, 2014*).

Ainsi, le 13 février 2008, l'Australie a présenté des excuses officielles aux Aborigènes pour les injustices subies pendant deux siècles. Dans un discours prononcé devant le Parlement, le Premier ministre a déclaré notamment : "Nous présentons nos excuses pour les lois et les politiques des parlements et gouvernements successifs qui ont infligé une peine, une douleur et une perte profondes à nos compatriotes australiens (...) Pour l'atteinte à la dignité et l'humiliation infligées à un peuple fier de lui-même et de sa culture, nous demandons pardon (...) Les injustices du

passé ne doivent jamais, jamais se reproduire".

Une bonne partie de la biodiversité terrestre se trouve sur les territoires de communautés autochtones. Ayant développé des savoirs et savoir-faire concernant leurs terres et leur environnement, généralement transmis de façon orale, ces communautés jouent un rôle important en matière de gestion et d'identification des ressources naturelles, de la biodiversité, des disponibilités en eau, ainsi que de de maintien de la diversité linguistique, bien commun de l'humanité. Elles sont ainsi au coeur des questions de propriété foncière, intellectuelle (plantes, médicaments) et de luttes pour le maintien de la forêt tropicale.

En lien avec des partenaires internationaux, des peuples autochtones s'organisent pour leurs droits de propriété y compris la propriété intellectuelle, le recueil des savoirs, la création de nouvelles activités, comme l'écotourisme, et dans certains cas pour des réformes de droits coutumiers défavorables aux femmes.

Instruments internationaux et juridiques

Différents outils internationaux ont été mis en place : la Convention de l'Organisation internationale du travail sur les peuples indigènes (1989), un fonds de contribution volontaire, une déclaration sur les droits des peuples autochtones, une instance permanente consultative. A la suite de la Conférence internationale sur les droits de l'Homme de 1993, l'ONU a organisé une Décennie des populations autochtones (95-2004), suivi d'une Deuxième Décennie internationale des populations autochtones (2005-2015).

La Convention relative aux peuples indigènes et tribaux de 1989 stipule que "Il incombe aux gouvernements, avec la participation des peuples intéressés, de développer une action coordonnée et systématique en vue de protéger les droits de ces peuples et de garantir le respect de leur intégrité"

La Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, élaborée en 1994, a été adoptée en septembre 2007. Elle établit les droits individuels et collectifs des peuples autochtones, notamment ceux ayant trait à la culture, l'identité, la langue, l'emploi, la santé et l'éducation. Elle insiste sur le droit des peuples autochtones à perpétuer et renforcer leurs institutions, leur culture et leurs traditions et promouvoir leur développement selon leurs aspirations et leurs besoins. Elle interdit toute forme de discrimination à leur égard et encourage leur participation pleine et effective à toutes les décisions qui les intéressent, notamment s'agissant de leur droit de conserver leur intégrité en tant que peuple distinct et d'assurer librement leur développement économique et social.

"Les peuples autochtones sont égaux à tous les autres peuples", tout en reconnaissant "le droit de tous les peuples d'être différents, de s'estimer différents et d'être respectés en tant que tels". "Les peuples autochtones ont le droit, à titre collectif ou individuel, de jouir pleinement de l'ensemble des droits de l'Homme et des libertés fondamentales reconnus par la Charte des Nations Unies, la Déclaration universelle des droits de l'Homme et le droit international relatif aux droits de l'Homme".

Une Instance permanente sur les questions autochtones a été créée, organe consultatif auprès du Conseil économique et social, avec un mandat pour discuter des questions autochtones liées au développement économique et social, la culture, l'environnement, l'éducation, la santé et les droits de l'Homme. Cette instance se réunit deux fois par an, depuis 2004.

- ▶ [Rapport de la 13ème session \(mai 2014\) \(pdf 23 p.\)](#)
- ▶ [La 14ème session a eu lieu du 20 avril au 1er mai 2015](#)

Une Journée internationale des peuples autochtones du monde a lieu le 9 août, depuis 1994. Le thème pour 2014 était : « Comblent le fossé : appliquer les droits des peuples autochtones ». [Journée 2014](#). En 2015, la journée a porté sur : « [Programme pour l'après-2015 : Garantir santé et bien-être aux peuples autochtones](#) ». La Journée

internationale a été l'occasion de lancer le second volume de la *Situation des peuples autochtones dans le monde*, consacré à la santé. [Télécharger cette publication \(pdf, 198 p. en anglais\)](#).

Ressources documentaires

Institutions et textes officiels

- ▶ [Consulter en ligne la résolution et la Déclaration des Nations unies sur le droit des peuples autochtones sur le site de l'ONU](#)
- ▶ [Télécharger la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, 2007 \(pdf 20 p.\)](#)
- ▶ [Instance permanente de l'ONU sur les questions autochtones](#)
- ▶ [Base de données des Nations unies sur les recommandations concernant les peuples autochtones.](#)
- ▶ [Rapports des membres du Forum permanent sur les peuples autochtones](#)
- ▶ [Haut commissariat des Nations unies sur les droits de l'Homme, peuples autochtones](#)
- ▶ [Convention relative aux peuples indigènes et tribaux, 1989 \(N° 169\)](#)
- ▶ [Document pédagogique pour les jeunes autochtones, Unicef \(pdf 40 p. en anglais\)](#)
- ▶ [Deuxième décennie internationale des peuples autochtones 2005-2014](#)
- ▶ [Bolivie : l'ONU dénonce la violence contre des communautés autochtones](#)
- ▶ Depuis 2002, le programme de l'Unesco, LINKS (Local and Indigenous Knowledge System), travaille sur les connaissances traditionnelles des communautés autochtones en matière de gestion de l'environnement et de capacité à faire face à des changements imprévus. [Télécharger la plaquette du programme LINKS](#)
- ▶ *Travailler avec les minorités et les peuples autochtones dans les situations de déplacements forcés*, note d'orientation, Haut Commissariat aux réfugiés ([télécharger, pdf 11 p.](#))
- ▶ http://www.unhcr.ch/french/html/racism/00-indigenougide_fr.html

Associations

- ▶ <http://www.ienearth.org>
- ▶ <http://www.forestpeoples.org/>
- ▶ <http://www.survivalfrance.org> ; [portfolio de peuples autochtones menacés](#)
- ▶ <http://www.chamane.org/Pages/droitpeuplesautochtones.html>
- ▶ <http://www.forestpeoples.org>
- ▶ <http://www.wrm.org.uy/>

Post-scriptum :

- ▶ Sur le site d'Adéquations : [le chapitre de l'Agenda 21 consacré au groupe majeur "peuples autochtones"](#)